

COMMUNE DE CHANTESSE
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 02 OCTOBRE 2019
Compte-rendu de séance

L'an deux mille dix-neuf, le 2 octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Madame ORIOL Isabelle, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2019

Présents : Madame Isabelle ORIOL, Monsieur René Guinard, Monsieur Daniel Martin, Madame Nathalie Bessoud, Monsieur Bruno Essertier, Monsieur Denis Lacchio, Monsieur Stéphane Béchu

Absents : Madame Marie-Hélène Fontaine, Madame Marie-Laure Gambirasio, Monsieur Olivier Pevet

Madame Marie-Hélène Fontaine a donné pouvoir à Madame Isabelle Oriol

Madame Marie-Laure Gambirasio a donné pouvoir à Monsieur René Guinard

Monsieur Denis Lacchio a été élu secrétaire.

Ajout de délibérations supplémentaires à l'ordre du jour

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin, année scolaire 2019-2020

Acceptation par le Conseil Municipal.

Il a été vu ce qui suit :

1. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2019.

2. Délibération pour les indemnités au Receveur Municipal

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, pour l'année 2019 270 jours
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité
- Que cette indemnité sera attribuée à Monsieur Matteo PISEDDU, receveur municipal

3. Délibération pour le changement de l'abri bus du centre du village

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'abri bus se situant au centre du village s'est dégradé et doit être changé.

Le Maire propose :

- D'approuver le changement de l'abri bus du centre village
- D'autoriser Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents du Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan
- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat d'un abri bus	7 400 €	Subvention du territoire	3 700 €
		Fonds libres de la commune	3 700 €
TOTAL	7 400 €		7 400 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le changement de l'abri bus du centre du village
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents du Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus

4. Délibération pour les subventions aux associations

Le Maire propose à l'assemblée de voter le montant des subventions communales 2019, pour rappel 2500 € au budget primitif :

- Centre de gestion : 250 euros
- ACCA Chasse : 200 euros
- Comité des Fêtes : 200 euros
- Espace Nature Isère : 200 euros

- Club de l'Age d'Or : 200 euros
- Association Sportive Chantesse : 200 euros
- Amicale.com : 200 euros
- Association Colibris : 200 euros
- Téléthon (Colibris) : 300 euros

La subvention sera versée, si et seulement si, le compte rendu de l'Assemblée Générale et le bilan financier de l'association sont envoyés en mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (1 abstention) :

ACCEPTE le versement des subventions

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le versement de ces subventions.

5. Adhésion au contrat groupe statutaire cdg38

La délibération est reportée.

6. Délibération pour la révision du tableau de classement de la voirie communale et prise en compte de nouvelles adresses privées sur la Commune

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau de voirie communale en intégrant les voies communales suivantes :

- Chemin de la Lèze
- Chemin des Vignes
- Chemin de la Cime du Roux

Madame le Maire explique qu'il est aussi nécessaire de prendre en considération, au vu des nouveaux lotissements, construits ou en cours de construction sur la commune, les voies privées ci-dessous :

- Impasse des Magnolias
- Impasse Isidore Michon
- Impasse de la Rochette
- Impasse le Verger
- Impasse le Verger d'Auguste

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE l'intégration de la mise à jour des voies communales et voies privées comme énuméré ci-dessus.

7. Délibération pour la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin, année scolaire 2019-2020

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-marcellin sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin pour l'année scolaire 2019-2020.

Cette participation concerne les enfants de Chantessa inscrits au centre médico-scolaire pour les visites médicales scolaires soit :

23 élèves x 0,54 € = **12,42 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE cette décision

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la mairie de Saint-Marcellin.

8. Questions diverses :

Il est proposé de poser des panneaux signalétiques pour la salle Chantessa. Une demande de subvention de la classe de Vatilieu est présentée pour un séjour de 2 jours dans le Vercors. Il sera demandé des précisions, nombre d'élèves concernés, plan de financement, avant de prendre une décision.

La séance est close à 22h30.